



Publié sur *Humanite* (<http://www.humanite.fr>)

[Accueil](#) > [Printer-friendly](#)

Affaire Apollonia : le prix de la cupidité

Humanité Quotidien
25 Juillet, 2012

Escroquerie

Cinq banques ont été mises en examen depuis le 16 juillet pour escroqueries en bande organisée dans le cadre de l'affaire Apollonia. Les victimes surendettées demandent réparation.

Entre le 16 et le 19 juillet, cinq banques ont été mises en examen dans le cadre de ce que l'Anvi-ASDEVILM, Association nationale d'aide aux victimes de l'immobilier, appelle « la plus grande escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue ». Cette affaire, d'une ampleur inédite, a provoqué le surendettement massif de particuliers, jusqu'à 8 millions d'euros pour certains d'entre eux.

Une conférence de presse organisée hier à Paris par l'association des victimes et leur avocat a été l'occasion de dénoncer un « scandale bancaire majeur ». Même si, précise l'avocat Jacques Gobert, après Apollonia, sont aujourd'hui pointées du doigt deux filiales du Crédit immobilier de France (le Cifraa et la BIP), la holding de BIP (Crédit immobilier de France développement), le Crédit mutuel méditerranéen et le Crédit mutuel de l'étang de Berre, pour escroqueries en bande organisée. Après quatre ans de procédures, le nombre de mises en examen s'élève aujourd'hui à trente-six, dont treize ex-dirigeants, cadres, directeurs de banque ou courtiers en prêts immobiliers et les cinq banques en tant que personnes morales.

Des familles détruites

L'affaire Apollonia tire son nom d'une société d'Aix-en-Provence qui a commercialisé dans les années 2000 des programmes immobiliers en France auprès d'une clientèle issue principalement du milieu médical. La justice lui reproche d'avoir escroqué près de mille Français en leur faisant acheter des appartements pour un total d'un milliard d'euros, les clients se retrouvant finalement très endettés alors que les revenus locatifs et les avantages fiscaux étaient censés couvrir les prêts engagés auprès des banques pour

financer l'investissement immobilier.

D'après Claude Michel, président de l'association d'aide aux victimes, le directeur des engagements du Cifraa aurait reconnu que « les risques ont été acceptés collégialement au regard de l'apport conséquent d'Apollonia ». L'avocat Jacques Gobert a de son côté fermement fustigé la « participation active des banques à l'escroquerie ». Ce dernier regrette la « terrifiante indifférence de la part des pouvoirs publics », jugeant qu'il est « inadmissible que l'ACP ou l'AMF ne mettent pas en place pas des sanctions publiques » au vu des dommages causés par le surendettement des victimes.

Regroupées au sein de l'Anvi-ASDEVILM, elles demandent aujourd'hui réparation au nom des drames humains qu'elles ont connus. Leur situation financière, les saisies, les pressions exercées par les banques ont conduit un grand nombre à la dépression, à des vies de famille détruites et même à des hospitalisations de longue durée. « Les victimes voient passer, impuissantes, les huissiers », déplore Claude Michel, président de l'association. Et l'avocat d'ajouter : « Derrière un crédit bancaire, il y a des morts. »

La décision concernant le sort des institutions financières devrait être prise à la rentrée, elles encourent une amende pouvant s'élever jusqu'à 3,75 millions d'euros. Maître Jacques Gobert réclame qu'« après tant de cupidité, les banques fassent preuve d'un peu d'humilité ».

Lilas Bass

URL source: <http://www.humanite.fr/societe/affaire-apollonia-le-prix-de-la-cupidite-501367>